

Annexe 6 – Échéanciers

Échéancier pour les activités à déploiement mineur

Le détenteur doit déposer sa demande à la Commission au moins 30 jours avant l'occupation du site.

ÉCHÉANCES	DOCUMENTS
30 jours avant le début du montage	Formulaire de demande d'occupation
	Plan (s'il y a lieu)
15 jours avant le début du montage	Lettre de réservation de site signée par le demandeur
	Plan de visibilité
	Assurances conformes
30 jours après la fin du démontage	Dossier de visibilité